

refus de preter serment

Par **bigbill**, le **26/01/2009** à **17:37**

bonjour

j'espere poster sur le bon forum. sinon merci de me le faire savoir.

voila j'ai un petit soucis.

je suis fonctionnaire dans une collectivité territoriale. au premier janvier 2009 j'ai ete affecté sur decision du maire (ce qu'il peut faire) sur un poste de receveur placier a la gestion de l'espace public. pour exercer il me faut etre assermenter. seulement voila mon soucis: ce travail ne me correspond pas et connaissant les limites de mes competences je sais que je ne saurai honorer la tache qui m'incombe.

j'ai fait part de ce sentiment aux services concernés mais ils ne veulent pas m'affecter sur un autre poste.

le 10 fevrier 2009 je suis convoqué au tribunal pour preter serment.

Ai-je le droit de refuser de preter serment. est ce que cela peut il etre consideré comme une faute. et d'un autre coté il serai malhonnete de ma part de jurer pour une tache que je ne saurai honorer.

Que faire?

merci pour vos reponses